



COMPTE-RENDU
de la réunion du conseil municipal
du 27 juin 2019

ORDRE DU JOUR

- 1) **Administration Générale** : Election Secrétaire de séance,
- 2) **Administration Générale** : Approbation des procès-verbaux des 10 avril et 2 mai 2019,
- 3) **Finances** : Encaissement bénéfices repas champêtre,
- 4) **Finances** : Prix revente concessions avec caveau,
- 5) **Finances** : Diverses concessions et type de concessions,
- 6) **Finances** : Autorisation vente Maisons Clésence,
- 7) **Finances** : Montant surtaxe eau,
- 8) **Personnel** : Création poste Adjoint administratif territorial,
- 9) **Personnel** : Suppression poste Adjoint technique,
- 10) **Scolaire** : Approbation règlement intérieur cantine,
- 11) **Scolaire** : Recours au fonds de soutien pour tarification cantine,
- 12) **Patrimoine** : Autorisation recours à un huissier loyers dus de Monsieur THIERCY,
- 13) **Travaux** : Maîtrise d'œuvre rue Thévenot et rue Louis Lavère,
- 14) **Patrimoine** : Vente de terrain ancienne ligne SNCF,
- 15) **Intercommunalité** : Adoption du nombre de représentants lors du renouvellement du Conseil
- 16) **Questions diverses**

ETAIENT PRESENTS :

MM. PORTAS Jacques – FORET Pascal – TOURNEMOLLE Éric – MAILLARD Cédric – THOMAS Henri – GUYARD Fabrice

Mmes ALEXANDRE Monique – BONNETIER Paulette – LEVANDOWSKI Martine – PETIT Franciane

ETAIENT REPRESENTES :

OSTER Aurore par TOURNEMOLLE Éric

MEY James par PORTAS Jacques

ETAIENT ABSENTS :

MM. LIZEUX Ludovic et CORDIER Denis

Mme GAUDET Stéphanie

XXXXXXXXXXXXXX

La séance est ouverte à 18 heures 35.

Monsieur le Maire propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Affaire 16 : Scolaire : Mise en place du périscolaire à la rentrée des classes de septembre 2019

A l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent de modifier l'ordre du jour.

Affaire 1 - Administration Générale : Election du secrétaire de séance.

Madame Monique ALEXANDRE est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Affaire 2 : Administration Générale : Approbation des PV des 10 avril et 2 mai 2019

Les membres du Conseil Municipal, approuvent et signent les procès-verbaux du 10 avril et du 2 mai 2019.

Affaire 3 : Finances : Encaissement bénéfices repas champêtre

Le repas champêtre organisé le 15 juin 2019 a permis de réaliser un bénéfice de 1 195 euros. Les responsables souhaitent faire don de cette somme à la commune.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'accepter le don d'un montant de 1 195 euros correspondant à la recette réalisée lors du repas champêtre organisé le 15 juin 2019.

Affaire 4 : Administration générale : Retrait de la délibération

Par délibération n°3 en date du 10 avril 2019, le conseil municipal a fixé les différents tarifs communaux.

Par courrier en date du 17 mai 2019, la Préfecture de l'Aisne nous informe que suivant l'article L.2223-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil ne peut pas se prononcer sur des concessions d'une durée de 99 ans.

Les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de retirer la délibération susvisée pour sa partie relative aux tarifs des concessions funéraires.

Affaire 5 : Finances : Tarifs communaux

Suite au retrait de la délibération n°3 du 10 avril 2019, le conseil municipal fixe les différents tarifs communaux applicables au 1^{er} septembre 2019, comme indiqué dans l'annexe jointe au présent compte rendu. Les membres du conseil municipal se sont prononcés, notamment, sur des concessions de 15, 30 et 50 ans ainsi que sur le prix d'une place avec caveau existant.

Affaire 6 : Finances : Autorisation vente Maisons Clésence

Vu la demande présentée par la société Clésence pour la vente des maisons sises 24 – 26 et 28 de la rue Gabriel Péri à Folembray, et le courrier de la préfecture de l'Aisne, en date du 4 juin 2019, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur la cession de la société « Clésence » des maisons individuelles sises 24 – 26 et 28 rue Gabriel Péri à Folembray.

Affaire 7 : Finances : Surtaxe eau

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité, de garder le montant de la surtaxe eau/assainissement à 0.20 euros du m³.

Affaire 8 : Personnel : Création poste Adjoint administratif territorial

Suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire concernant la demande de changement d'affectation de Madame CARPENTIER Dominique, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint administratif territorial.

Affaire 9 : Personel : Suppression poste adjoint technique territorial

Suite au changement d'affectation de Madame CARPENTIER Dominique, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de supprimer un poste d'adjoint technique territorial.

Affaire 10 : Scolaire : Approbation du règlement intérieur de la cantine

Les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'approuver le règlement intérieur pour la cantine scolaire.

Affaire 11 : Scolaire : Recours au fond de soutien pour tarification cantine

Le Ministère des solidarités et de la santé ainsi que le Ministère de la cohésion des territoires et des collectivités territoriales mettent en place une tarification sociale pour la cantine scolaire.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, refusent le recours au fonds de soutien pour tarification sociale de la cantine.

Affaire 12 : Patrimoine : Autorisation de recours à un huissier pour les loyers dus de M. THIERCY

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire appel à Maître PAILLIE Fabien, huissier de justice à Chauny pour les loyers impayés de Monsieur THIERCY Renaud concernant le garage sur le site du Vivier.

Affaire 13 : Travaux : Maîtrise d'œuvre rue Thévenot et rue Louis Lavère

Les membres du conseil municipal décident, à la majorité, de confier la maîtrise d'œuvre à l'entreprise ECAA pour les travaux de création d'un réseau de collecte des eaux usées rues Louis Lavère et Thévenot et la réalisation de travaux de voirie rue Henri Leguay et Louis Lavère.

Affaire 14 : Patrimoine : Vente de terrain ancienne ligne SNCF

La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée n°1331 section B. Sur ce terrain passait l'ancienne ligne de chemin de fer. Avant de procéder à la vente éventuelle d'une partie de ce bien à Monsieur et Madame FILLOUX, il est proposé de faire borner le terrain.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de faire borner le terrain cadastrée n°1331 section B, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Affaire 15 : Intercommunalité : Modification des statuts

Par délibération, en date du 26 avril 2019, les conseillers communautaires de la communauté de communes Picardie des Châteaux ont voté et approuvé la nouvelle version des statuts.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'approuver la nouvelle version des statuts de la communauté de communes Picardie des Châteaux.

Affaire 16 : Scolaire : Mise en place du périscolaire à la rentrée des classes de septembre 2019

Pour répondre à la demande de nombreux parents et permettre de garder les effectifs scolaires, il est proposé de mettre en place du périscolaire le soir de 16h00 à 18h30 pour les enfants scolarisés du CP au CM2. Ce service sera réalisé par la communauté de communes Picardie des Châteaux qui en possède la compétence et qui traitera directement avec les parents.

Afin que cette prestation soit rentable, en moyenne, 7 élèves doivent être présents chaque soir. L'expérience est tentée sur une année et sera renouvelée si elle s'avère concluante.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité décident de mettre en place le périscolaire à compter du mois de septembre 2019 pour les enfants scolarisés du CP au CM2 et s'engagent à régler la différence si l'effectif moyen n'est pas atteint.

Affaire 17 : Intercommunalité : Adoption du nombre de représentants lors du renouvellement du conseil

Par délibération, en date du 26 avril 2019, la communauté de communes Picardie des Châteaux s'est prononcée pour un accord local concernant la répartition des sièges aux élections 2020.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le choix d'une composition du conseil communautaire, pour les élections de 2020, sur la base d'un accord local et valident la répartition présentée dans la délibération du 26 avril 2019.

Questions diverses

Motion pour éviter la fermeture d'un poste aux écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

Le Maire,



Jacques PORTAS